

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-247

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

PROJET URBAIN

**DSIL 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LA CADRE DU PLAN DE RELANCE
VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES -
PLACE SAINT JEAN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu la circulaire NOR : TERB2000342C du 14 janvier 2020 et l'instruction NOR : TERB2103656J du 2 février 2021 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, relatives aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires,

Vu l'instruction de la Ministre de la cohésion des territoires et des territoriales, du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de (NOR : TERB2019408C),

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20211215-DELIB21_12_247-DE

Vu le contrat « Action Cœur de Ville », reconnu comme Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signé avec le Département de la Gironde,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – La Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2022 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers la mise en place des Contrats de Relance et de Transition Ecologique porté par le PETR pour le Libournais,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre doivent avoir trait à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique et culturel,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant les travaux engagés pour l'église Saint Jean-Baptiste,

Considérant la situation remarquable de l'édifice dans la bastide libournaise, au coeur d'une place située dans l'ancien bourg médiéval de Fozera et avant lui un probable sanctuaire,

Considérant le caractère patrimonial et architectural du site, protégé par l'Aire de valorisation du Patrimoine, et sa fonctionnalité de quartier offrant de multiples services à la population,

Considérant la nécessité d'intervenir sur les réseaux d'assainissement afin de les moderniser et de les mettre aux normes en vigueur,

la Ville a souhaité associer la remise à niveau de la place Saint Jean aux travaux prévus pour la rénovation de son église et s'engager dans un vaste projet de valorisation de ce quartier historique.

Cette place de forme trapézoïdale peu commune et orientée est/ouest couvre une superficie de plus de 6 600m² dont 4 750 m² de surfaces non bâties.

Le traitement des rues comprises dans le périmètre à aménager, représente près de 950 m² soit un espace total d'intervention d'environ 5 700m².

L'aménagement urbain Espace très arboré, permettra de repenser ses usages afin de mettre à la disposition de tous un parvis de qualité, une végétalisation préservée et une circulation apaisée.

Considérant la désignation du cabinet « Villes et Paysages » en charge de la maîtrise d'œuvre de ce projet,

Considérant l'estimation budgétaire établie par le maître d'œuvre de ce projet pour un montant de 1 720 320,00 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de ce projet dès 2022,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20211215-DELIB21_12_247-DE

Budget prévisionnel de l'opération – 1 720 320,00 €				
Dépenses		Recettes		
Travaux tranche ferme	1 500 000,00 €	Dsil 2022	516 096,00 €	30 %
Travaux tranche optionnelle	100 000,00 €	Département de la Gironde (Coeff. 1,2)	258 048,00 €	15 %
Maîtrise d'œuvre tranche ferme	112 800,00 €			
Maîtrise d'œuvre tranche optionnelle	7 520,00 €	Autofinancement	946 176,00 €	55 %
Total	1 720 320,00 €	Total	1 720 320,00 €	100 %

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- à solliciter au titre de la DSIL 2022 un soutien financier dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 516 096,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

17.12.2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Handwritten signature of Philippe Buisson.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20211215-DELIB21_12_247-DE